

après le début d'une session, un comité spécial, composé de sept membres, soit automatiquement institué; que dans les cinq jours de session qui suivront son établissement, le comité prépare et présente à la Chambre une liste des représentants membres des comités permanents de la Chambre. J'inclurais dans la liste des comités un sous-alinéa b—je ne m'oppose pas aux autres recommandations qui ont été formulées—un comité des accommodements, des installations de l'établissement et l'organisation de la régie intérieure de la Chambre, qui comprendrait 22 membres.

J'ignore si le gouvernement a négligé d'étudier la chose, mais je pense qu'il va nous falloir un beau jour envisager le problème que pose le fonctionnement même de la Chambre. J'estime que notre façon de procéder actuellement est passablement vieux jeu. Bon nombre des députés des banquettes ministérielles, de concert avec M. l'Orateur, prennent des décisions concernant les fonctions et la nomination des membres du personnel, les aménagements et autres questions concernant la Chambre. J'estime que tout député qui s'est donné la peine d'examiner la situation s'accordera à dire qu'il y a beaucoup à désirer. Cette question devrait être examinée, ce me semble, et avant longtemps.

Au Parlement britannique, dont s'inspirent plusieurs des recommandations débattues au cours de ces derniers jours, on a établi un comité des pairs pour apporter une aide en ces matières. Les agents du Trésor et les députés des banquettes ministérielles siègent encore aux réunions de ce comité, car de toute évidence, une dépense d'argent est en cause. Mais il semble qu'en Grande-Bretagne, on y gagne à inviter d'autres membres de la Chambre pour discuter des problèmes portant sur le fonctionnement du Parlement, les aménagements et l'établissement de la Chambre des communes, bref sur tout ce qui touche les députés. Je propose donc, la formation de ce nouveau comité.

Je me rends compte, monsieur le président, qu'il ne verra pas le jour, parce que les membres du gouvernement, nombreux en ce moment à la Chambre, font partie du comité existant. Ils y ont fait la pluie et le beau temps depuis longtemps, sans compter que c'est un comité politique. Je ne compte pas que l'on appuie mon amendement.

**Une voix:** Voulez-vous leur faire perdre leur emploi?

**M. Peters:** Quelqu'un demande s'ils perdront leur emploi. Ce n'est certes pas mon intention. Je cherche simplement à faire sié-

[M. Peters.]

ger au comité d'autres députés susceptibles de formuler des propositions pour résoudre certains de nos problèmes.

Je modifierai donc la partie suivante de ce paragraphe pour qu'il se lise ainsi:

Les comités permanents suivants sont par les présentes établis:

Le Comité des impressions...

Et ainsi de suite, qui comprend 23 membres; le comité de la Bibliothèque du Parlement, qui comprend 21 membres, et j'ajoute:

c) le Comité du restaurant et de l'enceinte du Parlement, qui comprend 21 membres.

Il va de soi que cet amendement non plus ne sera pas approuvé. Néanmoins, certains députés savent peut-être que le Comité du restaurant, présidé fort habilement par l'honorable député de Winnipeg-Sud, a examiné activement certains des problèmes touchant le restaurant et a formulé bon nombre de recommandations. Certains députés ne sont peut-être pas au courant de certaines de ces propositions. Elles prévoyaient, entre autres, l'autorisation d'envoyer, par l'entremise de l'Orateur, trois fonctionnaires supérieurs, à un restaurant fort bien connu de Montréal où ils pourraient se perfectionner dans ce domaine.

● (4.40 p.m.)

Il est vrai également que cette formation prévoyait une évaluation des talents de certains membres du personnel, et le comité du restaurant a décidé qu'un membre du personnel devait être remplacé. Toutefois, l'Orateur n'a pas donné suite à cette recommandation du comité. Fait intéressant à noter, lorsque l'Orateur a comparu devant le comité lors d'une réunion subséquente alors qu'on l'a questionné à ce sujet, il avait l'interprétation juridique du Comité du restaurant de l'époque, indiquant que le Comité du restaurant de la Chambre des communes n'existait pas vraiment. Il est vrai qu'il y avait représentation légale des membres du Sénat dans ce comité mixte, mais le groupe représentant la Chambre des communes n'avait réellement aucune fonction. Les députés qui font usage du restaurant féliciteront le président du travail qu'il a entrepris pour leur compte; il reste que la situation s'est améliorée au restaurant. (*Applaudissements*)

A mon avis, il serait déshonorant que nous permettions à l'Orateur de recourir à une interprétation juridique et de soutenir que la Chambre des communes n'étant pas représentée auprès du comité du restaurant du parle-